

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

CERTI F 2109 - jan 2022

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise auditée :	LOGOPLAST	Date : 26/09/2022
Site de :	CAMBRAI (chez CANDIA)	Auditeur : Laurent MARTIN
Activités du site :	Production de GPI	NON
	Manipulation de GPI	X
	Transport de GPI	X
	Stockage, logistique	X
	Recyclage	X
Aires de lavage de citernes	NON	N° affaire : 29750
		Durée de l'audit : 0,5 jour(s)
		Audit sur site : oui

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :



Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :

FCSS 22000 : validité 14/02/2025

Taille des granulés plastiques présents sur le site : Entre 3 et 5 mm

1 - EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Conforme	Bouche d'égout à proximité du dépotage (réception citerne PEHD) : vu presseur pour maîtriser la pression de dépotage, plaques d'obturation pour égout réutilisable, seuil de rétention sous tuyaux de dépotage du camion et bac de rétention sous la connexion de ces derniers, citerne camion équipé d'un filtre pour dégazer sans rejet de GPI, base des 4 silos étanchéifiée par un joint mousse, évènements silos équipé d'un filtre, tuyauterie de transfert silos en inox Vidange dédiée pour la laveuse équipée d'un filtre conique adapté Rejet eaux usées zone préparation matière : vu grille filtrante adoptée Sont accessibles dans toutes les zones des moyens de récupération adaptés : balais, pelles, aspirateur, seaux, sacs				
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	Vu que la taille de filtration des équipements est très inférieure à celles des granulés				
2- PROCEDURES							
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme	Vu qu'à chaque endroit où un risque de perte a été identifié, des consignes sont affichées (« Gestion de crise Fiche réaction : déversement accidentel de granulés »). Vu l'interdiction de nettoyer la citerne de livraison dans le site. Vu l'engagement pris le 09/04/2019 par le Directeur des Opérations d'appliquer le programme Opération Clean Sweep et les recommandations de la charte associée dont celle d'établir et de publier des procédures internes pour atteindre l'objectif « Zéro perte de granulés ». Les échanges avec le Team Leader de l'équipe a mis en évidence que les consignes sont connues.				

2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	Vu que la "fiche de réaction" mentionne les équipements à utiliser en phase de confinement et nettoyage (aspirer, balayer, laver et souffler). In fine vu que les granulés ramassés sont stockés en container ou sac étanche au GPI.				
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	Le site de l'exploitant a été découpé en 6 zones – Vu que pour chacune d'entre elle le risque de perte de GPI a été évalué et justifie les dispositifs de prévention et de confinement qui ont été mis en place. En l'état, l'exploitant estime que le niveau des risque résiduels ne nécessitent pas de mener d'action complémentaire.				
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Vu l'utilisation d'octobins avec saches et obturées par un couvercle en métal lorsqu'elles alimentent les machines. Stockées sur palette et déplacées avec chariot élévateur par un personnel titulaire d'une autorisation de conduite.				
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme	Emballage vérifiés en réception et en cours d'utilisation. Noté qu'il est prévu d'afficher la consigne connue de vérifier les « big bags » vides avant de les mettre à disposition pour réemploi. Vu l'intégrité de ceux utilisés				
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Vu la quasi absence de GPI répandus. Vu que ceux ramassés sont confinés dans des sacs étanche aux granulés et stockés dans le container DIB du client qui est réservé à cet effet.				
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyer régulièrement.	Conforme	Non applicable				
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Vu que toutes les zones sous le contrôle de l'exploitant sont couvertes par l'audit EHS bimensuel.				
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Conforme	Le bon état des équipements est vérifié à l'usage ainsi que périodiquement dans le cadre des actions planifiées de maintenance et d'audit. Noté que la durabilité de la plaque d'obturation d'égout actuellement neuve est prévu d'être questionnée				
3- FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Conforme	Vu que chacune des personnes travaillant sur le site a suivi une formation en e-learning : « Opération Clean Sweep (OCS) – Prévention de pertes de GPI » du site et répondu au QCM associé. Vu que le plan de prévention auquel est soumis le prestataire livrant les GPI mentionne l'interdiction « de nettoyer la citerne dans le site, de déverser des granulés au sol. En cas de déversement, le chauffeur devra nettoyer ». La propreté de la zone, vérifié par l'exploitant conditionne la fin du processus de livraison comme l'a confirmé le prestataire interrogé. Noté que le e-learning « Clean Sweep » est prévu d'être inclus dans le parcours d'intégration du nouvel arrivant.				
4 - CONTRÔLE INTERNE							

4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	<p>Chaque zone fait l'objet d'un audit bimensuel EHS dont une partie concerne la démarche Clean Sweep : absence de granulé au sol, bacs de récupération à leur place et non plein. Vu le dernier rapport de chaque zone et l'historique des résultats depuis la semaine 8 de 2022.</p> <p>Vu également les résultats de l'audit semestriel Clean Sweep du 21/07/2022. Les points examinés sont ceux relatif au décret complétés par d'autres tous en relation avec la prévention de la perte de GPI. Noté que les écarts identifiés sont traités dans le cadre du Plan de Progrès Continu du site ou du siège français.</p>				
-----	--------------------------------------------------------------------------	----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

Conclusions de l'audit : Il y a déjà plusieurs années que l'exploitant s'est engagé dans une démarche de prévention des pertes de GPI dans l'environnement. Le site audité a démontré dans ce domaine un excellent niveau de maturité, reflet d'une culture bien ancrée.

AVIS

FAVORABLE

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.